



National Defence

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

### SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

#### Comments - Commentaires

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

By e-mail to: - Par courriel au :  
[DLP53BidsReceiving.DAAT53Receptiondessoumissions@forces.gc.ca](mailto:DLP53BidsReceiving.DAAT53Receptiondessoumissions@forces.gc.ca)

Attention: - Attention :  
Dong Le DLP 5-3-4-2

<b>Title - Sujet</b> Highway Bus Cruiser / Autobus Routier		<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Solicitation No. N° de l'invitation</b> W8476-236718/A	<b>Date of Amendment Date de modification</b> 2023 - 09 - 13	
<b>Address enquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Dong Le <b>E-Mail Address - Courriel</b> Dong.le@forces.gc.ca		
<b>Destination</b> See herein - Voir aux présentes		

**Instructions:** Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions :** Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<b>Delivery required Livraison exigée</b> See herein - Voir aux présentes	<b>Delivery offered Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print):   La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Name - Nom</b>	<b>Title - Titre</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b>
At - à : 2:00 PM - 14:00
On - le : 2023 - 09 - 20
Time Zone - Fuseau Horaire : Eastern Daylight Time (EDT) Heure avancée de l'Est (HAE)

**LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À:**

1. Donner des précisions et à répondre question des fournisseurs éventuels;

**QUESTIONS ET RÉPONSES**

<b>Question 1</b>	<p>3.5 b) Fenêtres</p> <p>1. Le véhicule <b>doit</b> être équipé d'un pare-brise teinté;</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Un pare-brise standard doté d'une bande teintée de 3,5 pouces du côté di trottoir et d'une bande teintée de 7,5 pouces du côté de la rue.</p>
<b>Réponse 1</b>	<p>Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.</p>
<b>Question 2</b>	<p>3.5 b) Fenêtres</p> <p>4. Tous les fenêtres <b>doivent</b> être verres de sécurités (AS) teintés thermo pane;</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Dans le cadre de l'offre standard, la vitre conductrice sera constitueé de verre de sécurité feuilleté et thermo-panneau au lieu d'être teinté.</p>
<b>Réponse 2</b>	<p>Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.</p>
<b>Question 3</b>	<p>3.5 (iii) Essuie-glaces</p> <p>2. Les d'essuie-glaces <b>doivent</b> être équipés des balais pour des conditions arctiques.</p> <p>L'offre de produits canadiens standard suivante de bras d'essuie-glace en métal de type humide répondra-t-elle aux exigences du MDN au lieu de l'Arctic Wiper?</p>
<b>Réponse 3</b>	<p>Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.</p>
<b>Question 4</b>	<p>3.5 (iv) Essuie-glaces</p> <p>iv Le véhicule <b>doit</b> être équipé de deux (2) pare-soleil intérieurs rotatifs et pivotants;</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Le véhicule sera fourni avec des stroes enrouleurs de pare-brise a ciseaux télécommandés au lieu du rara-soleil. Les pare-soleil ne sont pas disponibles.</p>
<b>Réponse 4</b>	<p>Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.</p>
<b>Question 5</b>	<p>3.5 v Écrans pour le soleil</p> <p>1. Le véhicule <b>doit</b> être équipé de trois (3) écrans pour le soleil;</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Le véhilule sera fourni avec des pare-soleil escamotables de ttype ciseaux sur la vitre du côté conducteur au lieu d'écrans solaries rabattables. Les pare-soleil rabattables du conducteur ne sont pas disponibles.</p>
<b>Réponse 5</b>	<p>Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.</p>
<b>Question 6</b>	<p>3.5 (vii) Écouteille de secours</p> <p>2. Les écouteilles de secours <b>doit</b> avoir une ouvertures d'au moins 560 mm carré.</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p>

	<p>Le véhicule sera équipé d'une trappe de toit qui dépasse les 560 mm demandés dans la spécification du MDN. Nous fournissons une aire couverte de plus de 400 pouces carrés.</p>
<b>Réponse 6</b>	<p>Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.</p>
<b>Question 7</b>	<p>3.5 (xi) Puits de marche 6. Les étapes <b>doivent</b> être équipées des marches en caoutchouc avec le bord avant blanc. Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN? Le revêtement de sol nervuré est RCA, le revêtement de sol RCA n'est plus disponible, nous fournirons une demande de revêtement de sol Altro comme requis dans la section 3.5 viii. Le revêtement de sol Altro est antidérapant.</p>
<b>Réponse 7</b>	<p>Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.</p>
<b>Question 8</b>	<p>3.5 xvi) Diviseur xvi Le véhicule <b>doit</b> être équipé des autocollant de violations au-dessus de la porte d'accès des passagers et au tableau de bord de la climatisation du conducteur; Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN? Nous ne fournissons pas d'autocollant d'infraction à proximité d'un panneau de climatisation, car le contrôleur de climatisation est intégré sur le côté droit du tableau de bord du conducteur.</p>
<b>Réponse 8</b>	<p>Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.</p>
<b>Question 9</b>	<p>3.5 c) Structure de la carrosserie du véhicule i La carrosserie du véhicule <b>doit</b> avoir des panneaux latéraux extérieure cannelées fabriques de acier ou <b><i>l'équivalent</i></b>; Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN? Nous fournirons des panneaux extérieurs peints en douceur et fabriqués à partir de fibre de verre au lieu de panneaux cannelés en acier, car il s'agit de la conception standard des autocars.</p>
<b>Réponse 9</b>	<p>Oui, c'est acceptable par l'autorite technique comme l'équivalent.</p>
<b>Question 10</b>	<p>3.5 c) Structure de la carrosserie du véhicule ii Le véhicule <b>doit</b> être équipé d'une porte légère pour le compartiment moteur munie de panneaux acoustiques servant à atténuer le bruit du moteur; Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN? Nous fournirons une porte moteur en fibre de verre sans couche supplémentaire d'isolation phonique. Cela répond à toutes les normes applicables en matière de bruit extérieur selon la norme SAE J366.</p>
<b>Réponse 10</b>	<p>Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.</p>
<b>Question 11</b>	<p>3.5 c) Structure de la carrosserie du véhicule ix La zone des passagers <b>doit</b> avoir un plancher en contreplaqué résistant à l'eau d'une épaisseur minimale de 12 mm. Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN? Nous fournirons un revêtement de sol en contreplaqué d'une épaisseur de 12 mm, sans barrière acoustique. Une barrière n'est pas requise pour un autocar à plancher surélevé dont</p>

	les compartiments à bagages sont situés sous le plancher passagers. Veuillez noter que nous respectons toutes les normes SAE J366 applicables aux véhicules routiers. autocar.
<b>Réponse 11</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.
<b>Question 12</b>	<p>3.5 g) Sièges des passagers viii Les sièges en arrière <b>doit</b> inclinées une distance d'au moins 76 mm (3 pouces);</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Nous veillerons à ce que l'inclinaison du siège transversal arrière soit limitée à 50,8 mm (2 pouces) pour éviter toute interférence avec les panneaux de garniture arrière et le cadre.</p>
<b>Réponse 12</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.
<b>Question 13</b>	<p>3.5 g) Sièges des passagers ix Les sièges des passagers <b>doivent</b> être équipés d'un dispositif d'inclinaison a quatre position avec une inclinaison maximale de 178 mm (7 po), sauf les sièges des passagers juste en avant du toilette;</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Nous fournirons des sièges passagers avec une inclinaison maximale de 6", à l'exception des sièges immédiatement en avant des toilettes et du siège transversal arrière qui ont une inclinaison de 2".</p>
<b>Réponse 13</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.
<b>Question 14</b>	<p>3.5 g) Sièges des passagers xi Les sièges des passagers <b>doivent</b> être équipés avec les plateaux pliants type d'avion ou <b>l'équivalent</b>;</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Les sièges passagers sont configurés avec des plateaux repas de type snack</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les plateaux de type avion ne peuvent être fournis qu'avec une capacité réduite en sièges passagers, un maximum de 54 sièges passagers (au lieu de 56 passagers) pourraient être proposés si des plateaux à collations de type avion sont fournis.</li><li>- Avec 54 sièges, des plateaux-collations de type avion, il y aura 14 rangées de 2 sièges passagers du côté gauche et 13 rangées de 2 sièges passagers du côté droit de l'autocar.</li></ul>
<b>Réponse 14</b>	Des plateaux-repas de type compagnie aérienne doivent être fournis. La capacité de l'autobus réduite à 54 passagers est acceptable pour l'installation de plateaux-repas de type compagnie aérienne.
<b>Question 15</b>	<p>3.5 k) Portes de compartiment</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Les compartiments à bagage du soubassement <b>doivent</b> être équipés de portes s'ouvrant vers le haut à un angle d'au moins 135 degrés jusqu'à l'ouverture complète;</li><li>2. Les portes <b>doivent</b> être équipées par des garnitures à l'épreuve des intempéries;</li><li>3. Les portes <b>doivent</b> être équipées de verrou « slam » encastrées et verrouillables; et</li><li>4. Les portes <b>doivent</b> être équipées des amortisseurs à gaz ou un dispositif <b>équivalent</b> servant à les maintenir en position d'ouverture complète</li></ol> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Le véhicule est configuré avec la conception d'autocar J4500 standard suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les portes des compartiments seront de type pantographe scellé à levage vertical au lieu de s'ouvrir vers le haut.</li></ul>

	<p>- Les portes seront équipées de systèmes de verrouillage électriques et manuels indépendants sur route et en bordure de rue. Chaque porte aura :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Poignées de verrouillage à charnières encastrées avec serrures à clé identique FoMoCo intégrées qui peuvent remplacer les serrures de porte électriques contrôlées par le tableau de bord</li><li>- Avoir des barres de verrouillage en acier inoxydable</li><li>- Être contrebalancé par deux ressorts</li><li>- Avoir un dispositif de maintien de sécurité automatique au lieu des vérins à gaz qui est libéré en soulevant la poignée de verrouillage.</li></ul>
<b>Réponse 15</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.

<b>Question 16</b>	<p>3.5 l) Toilette iv Le toilette <b>doit</b> être équipée bassin de rinçages ou <b>l'équivalent</b>; vi Le toilette <b>doit</b> être équipée des réservoirs de rétention pour l'eau de rinçage et le chimique de chasse; ix Le toilette <b>doit</b> être équipée avec des chauffeurs pour empêcher le gel.</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN? Nous fournissons:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Désinfectant pour les mains Celeste standard, au lieu du distributeur de serviettes. Si vous préférez un distributeur de serviettes, veuillez indiquer le fournisseur et le modèle.</li><li>2. Sans réservoir d'eau propre (non disponible avec le modèle de lavabo actuel)</li><li>5. Chauffage de lavabo pour le réservoir secondaire. Un chauffage pour le réservoir primaire n'est pas disponible avec la conception actuelle des toilettes.</li></ol>
<b>Réponse 16</b>	<p>Un distributeur mural est demandé conformément à la description d'achat. L'autorite technique n'a pas de préférence pour le fournisseur et modèle. Le désinfectant pour les mains Celeste standard n'est pas acceptable.</p> <p>Les lavabos sans réservoir d'eau fraîche sont acceptables.</p>

<b>Question 17</b>	<p>3.5 m), 3.14 o) v Système de sonorisation , Junction Box viii Le véhicule <b>doit</b> être équipé d'un système WI-FI ; (o) Le véhicule <b>doit</b> être équipé d'un router wifi;</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un système Single Point Peplink MAX WI-FI MK2 a été fourni. Le fournisseur a indiqué que ce système est désormais obsolète et recommande le remplacement du système MAX BR1 Mini LTEA par le système MAX-BR1-MINI-LC-FP.</li></ul>
<b>Réponse 17</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.

<b>Question 18</b>	<p>3.5 m) Systèmes audiovisuels i Le véhicule <b>doit</b> être équipé d'un radio AM/FM avec un lecteur CD avec USB et un port de Aux et un système de sonorisation; ii Tous les contrôles <b>doit</b> être dans l'espace de conducteur; Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p>
--------------------	--

	Nous fournirons des entrées audios de port USB et Aux pour le système de sonorisation dans le cadre du hub multimédia en option sur le poteau B derrière le conducteur et ne faisons pas partie de l'unité de tableau de bord du lecteur AM/FM/CD/DVD elle-même.
<b>Réponse 18</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorité technique.

<b>Question 19</b>	<p>3.7.2 Réservoir(s) de carburant (b) Le bouchon de remplissage du réservoir de carburant <b>doit</b> être marqué d'identifier le carburant du véhicule</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Nous fournirons à la configuration du véhicule un autocollant du type de carburant à l'intérieur de la porte de remplissage au lieu du bouchon de remplissage.</p>
<b>Réponse 19</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorité technique.

<b>Question 20</b>	<p>3.8.1 c) Transmission automatique (c) La transmission <b>doit</b> être équipé d'un commutateur de démarrage de sécurité au point mort;</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Caractéristique standard :</p> <p>Nous fournirons dans le cadre de la configuration standard de l'autocar des interrupteurs d'allumage et de démarrage du moteur. L'autocar standard est programmé pour ne pas démarrer lorsque la transmission est en prise et seulement lorsque l'autocar est au point mort. Par conséquent, aucun commutateur supplémentaire n'est requis.</p>
<b>Réponse 20</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorité technique.

<b>Question 21</b>	<p>3.14 j) Réceptacle esclave (j) Le véhicule <b>doit</b> être équipé des disjoncteurs thermiques avec réinitialisation manuel;</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Nous fournirons à nos autocars un système de distribution d'énergie principal protégé par des fusibles et une sortie multiplex avec une protection de circuit appropriée au lieu de disjoncteurs. C'est la conception de base pour le système électrique de l'autocar.</p>
<b>Réponse 21</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorité technique.

<b>Question 22</b>	<p>3.15 d) Feux d'arrêt ii Le feu d'arrêt <b>doit</b> être fixé à l'arrière, au centre du véhicule.</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Nous fournirons des autocars configurés avec un feu stop standard unique à montage central haut en plus des feux stop inférieurs situés à l'extérieur et à l'arrière de l'autocar.</p>
<b>Réponse 22</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorité technique.

<b>Question 23</b>	<p>3.15 h) Plafonniers i Le véhicule <b>doit</b> être équipé d'une lampe au plafond au-dessus des puits de marche et d'une lampe au côté des passagers de la porte d'accès des passagers;</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Nous fournirons un plafonnier au plafond au-dessus du puits d'escalier dans la zone d'entrée, ainsi que des plafonniers dans tout l'autocar dans la zone passagers.</p>
--------------------	--

<b>Réponse 23</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.
<b>Question 24</b>	<p>3.15 o) Lampes de lecture des passagers ii Les lampe <b>doit</b> être montées dans un cardan or <b>l'équivalent</b>;</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN? Nous fournirons aux passagers des lampes de lecture montées qui ne sont pas réglables, luminaires encastrés, dans le cadre de la conception standard de l'autocar.</p>
<b>Réponse 24</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.
<b>Question 25</b>	<p>3.15 p) Lampes de toilette i Le véhicule <b>doit</b> être équipé d'un plafonnier dans la toilette et comprendre une veilleuse de 24-volt</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN? Nous fournirons notre plafonnier de toilettes standard qui n'est pas activé par le fonctionnement de la porte. La lumière est programmée pour être allumée à tout moment pendant le fonctionnement de l'autocar et aucune veilleuse séparée n'est donc requise dans les toilettes.</p>
<b>Réponse 25</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.
<b>Question 26</b>	<p>3.20 e) Bouchon de remplissage Le véhicule <b>doit</b> être équipé des bouchons marqués de façon permanente, qui identifient le contenu à l'aide de symboles internationaux ou écrit en français et en anglais;</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN? Nous fournirons un bouchon de remplissage qui n'est pas assez grand pour ajouter des instructions permanentes concernant le contenu du carburant. Nous pouvons proposer un autocollant bilingue apposé à l'intérieur de la porte de remplissage.</p>
<b>Réponse 26</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.
<b>Question 27</b>	<p>3.20 f) Équipement d'urgence v Le véhicule <b>doit</b> être équipé de deux (2) extincteurs chimique sec de 2,27 kg avec une cote de 5BC minimale, monté solidement dans la zone des passagers près du conducteur.</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN? Dans le cadre de la conception standard de l'autocar, nous fournirons un extincteur monté sous le siège passager n°2 côté trottoir.</p>
<b>Réponse 27</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.
<b>Question 28</b>	<p>3.7.3 c) Aide au démarrage par temps froid (c) Le moteur <b>doit</b> être équipé d'un chauffe-batterie 110 Volts ou <b>l'équivalent</b>;</p> <p>Les éléments suivants répondront-ils aux exigences du MDN?</p> <p>Nous ne fournirons pas de couverture de batterie car l'autocar est configuré avec un chauffage auxiliaire ProHeat X45 Plus et un système de préchauffage/chauffage auxiliaire à alimentation à quai. Cette fonction chargera les batteries une fois branchées et gardera l'intérieur de l'autocar au chaud, pour éviter le gel.</p>
<b>Réponse 28</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique comme l'équivalent.
<b>Question 29</b>	<p>4.1.1 Medias électroniques vi Les copies numériques <b>doivent</b> être fournir sur un CD ou DVD;</p>

	Nous utilisons des clés USB pour tous les supports numériques. La clé USB que nous fournissons répond-elle aux exigences du MDN?
<b>Réponse 29</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.
<b>Question 30</b>	4.1.1 Medias électroniques vii Un CD / DVD séparé <b>doit</b> être fourni avec tous les accessoires;  Nous enregistrons et plaçons tous les fichiers sur un seul périphérique multimédia (clés USB) avec un ensemble de signets pour faciliter la navigation dans les fichiers. La clé USB que nous fournissons répond-elle aux exigences du MDN?
<b>Réponse 30</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.
<b>Question 31</b>	4.1.1 Medias électroniques viii Le CD ou DVD <b>doit</b> être marquée de façon permanente et lisible avec une liste de contenus;  La taille du périphérique USB ne permet pas une table des matières externe ; cependant, chaque périphérique USB contient une page d'accueil avec un lien hypertexte pour faciliter la navigation dans les fichiers. La clé USB que nous fournissons répond-elle aux exigences du MDN?
<b>Réponse 31</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.
<b>Question 32</b>	4.1.3 a) Manuels d'utilisation L'Entrepreneur <b>doit</b> fournir un manuel d'utilisation approuvé bilingue en format papier et numérique Le MDN peut-il fournir le nombre de manuels d'utilisation requis par autocar?
<b>Réponse 32</b>	Les manuels d'utilisation doivent être fournis avec chaque autobus.
<b>Question 33</b>	4.1.4 b) Manuel des pièces - numérique i L'Entrepreneur <b>doit</b> fournir des manuels des pièces approuvés d'une fonction de recherche requis du véhicule, caractéristiques et accessoires sur un CD ou DVD;  Nous utilisons des clés USB pour tous les supports numériques. La clé USB que nous fournissons répond-elle aux exigences du MDN ?
<b>Réponse 33</b>	Oui, c'est acceptable par l'autorite technique.
<b>Question 34</b>	A3050T : Produit canadien : Un produit entièrement fabriqué au Canada ou d'origine canadienne est considéré comme un produit canadien. Un produit dont des composantes sont importées peut aussi être considéré comme produit canadien aux fins de la politique, pourvu qu'il ait été suffisamment transformé au Canada pour être conforme à la définition des Règles d'origine établies par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Aux fins de cette détermination, il faut remplacer le terme « territoire de l'une ou de plusieurs des Parties », qui figure dans les Règles d'origine de l'ACEUM, par celui de « Canada ».  Le MDN veut-il que cette exigence s'applique uniquement lors du calcul du origine du véhicule final ? Veuillez préciser que cela n'a pas pour but d'influencer déterminations de l'origine des composants incorporés dans l'autocar, et que l'origine de ces composants peut être incluse dans le calcul comme ils seraient déterminés selon les règles d'origine standard de l'ACEUM. (sans remplacer « territoire d'une ou plusieurs des Parties » par "Canada")?
<b>Réponse 34</b>	L'origine des véhicules (agrégat – plusieurs articles) entièrement fabriqués. Conformément à la DDP 5.2.3, au moins 80 pour cent du prix total de la soumission doit être constitué de produits canadiens pour répondre aux exigences de la politique.



	<p>Pour plus d'informations sur la façon de déterminer le contenu canadien d'un mélange de biens, d'un mélange de services ou d'un mélange de biens et de services, consultez l'annexe 3.6, exemple 2, du Guide des approvisionnements. (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/annexe/3/6">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/annexe/3/6</a>)</p>
<b>Question 35</b>	<p>D. Le soumissionnaire atteste que : ( ) au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.</p> <p>Nous demandons des précisions sur le fait que cette exigence n'augmente pas l'exigence à un calcul de RVC de 80 % (par opposition à la norme de 60 %), où les composants originaires doivent être canadiens comme indiqué ci-dessus ? Nous cherchons en outre à clarifier que les entraîneurs eux-mêmes doivent répondre aux seuil standard de 60 % du RVC pour être d'origine canadienne selon un test modifié où les composants doivent être canadiens et non provenir de « l'une des parties », et une fois qu'ils sont originaires et d'origine canadienne, 100 % du coût de l'autocar est considéré comme canadien lors du calcul le % de produits canadiens dans l'approvisionnement?</p>
<b>Réponse 35</b>	<p>La Politique sur le contenu canadien est une politique mandatée par le Cabinet. La politique exige un minimum de 80 %.</p> <p>Veuillez noter que conformément à la DDP 4.1.C, s'il n'y a pas deux ou plusieurs offres de contenu canadien valides provenant de deux ou plusieurs soumissionnaires non affiliés, toutes les offres seront admissibles.</p>

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**